



Quel type de société puis-je créer, étant en invalidité?

Par **sorchenn**, le **16/06/2016** à **16:55**

Bonjour, Je suis actuellement en invalidité cat 2. Cependant je souhaiterais recommencer progressivement une activité et me tourner vers la création d'entreprise. Quel type d'entreprise peut être créé sans perdre sa pension d'invalidité tant que l'entreprise ne dégage que de faibles profits ? J'ai lu des informations datant de 2010 concernant le régime d'auto entrepreneur et la perte de la pension d'invalidité. A-t-on les mêmes risques si l'on opte pour le régime de micro entrepreneur ? Je vous remercie pour votre réponse, Sincèrement.

Par **Visiteur**, le **16/06/2016** à **21:54**

Voici ce que j'ai trouvé...
Reprise d'une activité professionnelle salariée ou ressources supplémentaires : le versement peut être suspendu si, pendant six mois consécutifs, le cumul pension et salaire dépasse le salaire perçu avant l'arrêt de travail pour invalidité ;
Reprise d'une activité professionnelle non salariée : les règles de cumul sont désormais les mêmes que pour les pensionnés exerçant une activité professionnelle salariée